



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : sante publique

Question écrite n° 47686

Texte de la question

M. Jean-Paul Virapoulle appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur la constitution d'equipes d'alcoologie de liaison a la Reunion. En effet, la creation d'une equipe d'alcoologie de liaison s'integre parfaitement dans la politique de sante de la region qui a defini un projet regional de sante sur l'alcool dans le cadre d'une programmation strategique d'actions de sante. L'alcool est un fleau qui touche durement la Reunion. Il est la cause d'une morbidite et d'une mortalite importantes : surmortalite par rapport a la metropole : six fois plus par psychose, deux fois plus par cirrhose, une fois et demi plus par cancer de l'oesophage pour les trente-cinq/soixante-cinq ans ; alcoolisme foetal estime de trois a cinq pour 1 000 naissances. De plus, la zone est du departement est encore plus touchee par ce probleme de sante publique. L'importance de l'alcoolisme a la Reunion (seize litres d'alcool/an/habitant) et de ses consequences sur la sante (3,9 % de deces a la Reunion contre 0,9 % en metropole) ainsi que les problemes de precarite (37 % de chomage a la Reunion, mais 44,4 % dans les trois communes principales de l'est et 25 % des Rmistes du departement), tres souvent associes et l'implication de l'etablissement public de sante mentale de Saint-Paul dans la lutte contre ce fleau, plaident pour l'existence d'une unite de liaison d'alcoologie dans le secteur est de l'île. Il demande au ministre de la sante son avis sur la creation d'une taxe sur les alcools forts et les « premixes », afin de financer une politique ambitieuse de lutte contre l'alcoolisme. Il souhaite egalement savoir dans quelles conditions une mission administrative pourrait etre organisee a la Reunion a ce sujet, et dans quels delais.

Données clés

Auteur : [M. Virapoullé Jean-Paul](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47686

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 352